

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 10, rue de Windhof à Koerich se caractérise comme suit :

L'immeuble sis 10, rue de Windhof est implanté dans le noyau historique de Koerich. Il se distingue par son imposant gabarit, surtout du point de vue postérieur, puisque dû à la pente du terrain cette façade présente un niveau de plus que la façade principale. En effet, le niveau de cave y est de plain-pied. L'immeuble, qui se compose d'une maison d'habitation flanquée par des annexes (GEN) ne présente pas d'alentours, puisque les limites de la parcelle suivent presque entièrement l'implantation de l'immeuble. Cette situation est déjà reconnaissable sur le premier plan parcellaire de 1829. En outre, il n'y a jamais eu de mutations enregistrées vu que la parcelle porte toujours son numéro cadastral d'origine. Les bases de l'immeuble remontent probablement déjà à la seconde moitié du XVIII^e siècle. En effet, sur la carte de Ferraris il semble qu'un immeuble est implanté à cet endroit, mais c'est trop imprécis pour le confirmer complètement. Néanmoins, les encadrements aux arcs segmentaires des baies dans le pignon gauche sont typiques pour cette période (PDR). La façade postérieure présente des ouvertures plus sobres et rectangulaires datant plutôt du XIX^e siècle (PDR/EVO). La façade latérale droite est aveugle et la façade principale a été transformée vers le milieu du XX^e siècle. En effet, le petit pignon traversier et le crépi sont caractéristiques pour cette époque (PDR/EVO).

L'immeuble conserve sa structure portante tels que les murs porteurs, plusieurs caves voûtées et les poutres de support pour le fumoir (AUT). Ce dernier a malheureusement été démoli lors de transformations effectuées au fil du temps. Il en est de même pour la majorité des divisions et éléments intérieurs historiques, qui ont été victimes de différentes phases de transformation.

L'immeuble témoigne de l'histoire du village. Il est implanté dans le noyau historique et marque l'image de la localité par son important gabarit. Ainsi, il présente d'un point de vue historique et architectural un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), évolution et développement des objets et sites (EVO)

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 10, rue de Windhof à Koerich (no cadastral 250/0). 6 voix pour un classement, 5 voix contre une protection nationale et 3 abstentions.

Présent(e)s : Alwin Geimer, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Régis Moes.

Luxembourg, le 23 novembre 2022